

COMMUNE DE JURIE NS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 13 JUI N 2024

A 20 HEURES

SALLE DU CONSEIL

Madame la Présidente ouvre la séance et salue l'assemblée.

Elle donne connaissance de l'ordre du jour qui se compose comme suit :

Ordre du jour

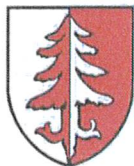
1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024
3. Assermentations/démissions
4. Communications de la Municipalité
5. **Prévis 2021-2026 – 25 : Préavis relatif aux comptes de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2023**
 - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
 - b) Décision du Conseil
6. **Elections réglementaires :**
 - a) Présidence : Mme Michèle **CHAROTTON** (*n'est pas candidate* à une réélection)
 - b) Vice-présidence : M. Steve **CHRISTEN** (candidat à une réélection) ;
 - c) Scrutateurs suppléants (les scrutateurs suppléants actuels deviennent scrutateurs)
 - d) Nomination d'un membre suppléant à la Commission de Gestion-finances
 - e) Nomination d'un membre suppléant à la Commission permanente
(les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de la Présidente du Conseil au No 079/311.66.13)
7. **Communications éventuelles des représentants aux Associations intercommunales**
8. **Divers et propositions individuelles**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.Appel

La secrétaire procède à l'appel des conseillers. **46** membres sont présents, ainsi que l'ensemble des membres de la Municipalité, et Monsieur Frédéric **DELACRAUSAZ**, boursier communal.

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :



COMMUNE DE JURIENS

ARPAGAU Josiane BUZEK Mélanie CHRISTEN Cindy CURTET Fabien DESLARZES Louis DESLARZES Patricia ECUYER Jean-Daniel FISCHER Catherine	GOLAY Axel HUSSAIN KHAN Mukhtar KELLER Mélody KIRCHHOFER Pierre-Yves LAUCKNER René LÖFFFEL Marcel MAGNENAT Patrick MERZ Kathleen	RITTENER Sylvain SIGGEN Bastien SIGGEN Valérie ZELLWEGER René	
---	---	--	--

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024

Le procès-verbal ayant été transmis avec la convocation, il n'en est pas donné lecture. Madame la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il est passé à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à la majorité absolue avec 5 abstentions.

3. Assermentations/démissions

Néant

4. Communications de la Municipalité

Madame le Syndic salue l'assemblée. Elle informe, qu'à la suite de l'intervention d'un conseiller auprès du Préfet, le paragraphe figurant en page 2 du rapport de Gestion 2023 a été supprimé, et dont la teneur est la suivante : **« relevons également que notre commune comporte un riche catalogue de tâches administratives qui échappent aux citoyens avides de mettre la pression sur la Municipalité. Les remarques désobligeantes (orales et écrites), plaintes pénales, propos comminatoires et diffamatoires sont légion de la part de certains membres du Conseil qui s'accrochent à une volonté évidente de calomnier et diviser »**. Cet objet a été discuté au sein de la Municipalité, qui a été d'accord de le supprimer. Madame le Syndic tient à préciser que l'entier de ce rapport a été validé à l'unanimité par la Municipalité et protocolé dans le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024. Dès lors et si la suppression de ce paragraphe peut satisfaire aux exigences, la Municipalité accède à cette demande, tout en précisant qu'elle n'a rien inventé.

Les membres de la Municipalité n'ont pas de communications à apporter concernant leurs dicastères respectifs.

Madame le Syndic donne donc connaissance de diverses informations en lien avec les dossiers ci-dessous :

PACOM : Le préavis en lien avec la levée des oppositions est en cours de réalisation. Il sera présenté lors de la prochaine séance de Conseil d'octobre prochain. La commission chargée de son étude sera désignée par le Bureau du Conseil, étant précisé que les opposants ne pourront pas en faire partie, tout comme ils n'auront pas le droit au vote des conclusions de la commission. La levée des oppositions sera proposée dans ce préavis et ce sont les Conseillers qui décideront de leur levée, ou non.

Madame le Syndic informe qu'à la suite des intempéries et de la foudre du 09 juin dernier, toutes les installations de distribution d'eau potable ont été impactées. Il y aura lieu de les changer.



COMMUNE DE JURIENS

L'ECA a été avisé et la Commune est dans l'attente de leur prise en charge, suite à l'envoi des devis.

Le Chemin du Chalet-Devant a également subi des dommages. L'ECA a été avisé et le remboursement des frais accordés par cet établissement sera obtenu pour procéder à sa réfection. Madame le Syndic indique encore que Monsieur Bastien **SIGGEN**, Garde-Forestier, l'a informée que le Chemin des Italiens a lui aussi subi des dommages, selon les photos transmises. Malheureusement, les chemins forestiers ne font pas partie du cadre de l'ECA.

ALPAGES : Le cheptel se compose de 128 bovins au Chalet-Devant et 120 au Mazel. La saison s'annonce bien.

SOURCE DU CHÂTEAU : Des travaux de forage vont être entrepris en accord avec les communes de Croy et Romainmôtier-Envy, dans l'espoir d'obtenir des possibilités de captage hors zone urbaine. Ces démarches auront bien évidemment un coût. La Municipalité a toujours tenu compte de la motion déposée sauf erreur en 2019, signée par 7 Conseillers, lors des démarches avec le Canton. Elle est donc toujours valable.

URBANISME : La Municipalité a décidé de travailler désormais avec un urbaniste agréé, ceci pour les visites de fin de chantier, avant la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser. Cette décision relève d'une évidence.

S'agissant du studio de la rue de la Forge 6, les travaux de désamiantage interviendront dès la semaine prochaine. Le préavis en lien avec la remise en état de ce logement sera présenté à la séance d'octobre prochain.

ECLAIRAGE PUBLIC : l'éclairage près de la capite du Cosson doit être complètement remplacé. Les batteries ne sont plus réceptives. Madame Daniela **GRANDJEAN**, Municipale en charge de ce dicastère, va faire le nécessaire.

Madame le Syndic évoque ensuite la proposition formulée lors de la dernière séance de Conseil de mars dernier, tendant à l'étude d'une zone 30 km/h dans le village. Une étude globale a été réalisée et dont les frais sont estimés à environ CHF 100'000.00. La Municipalité étudie actuellement une solution moins onéreuse, en ciblant certains secteurs. Madame Daniela **GRANDJEAN** suit ce projet et de plus amples informations seront communiquées à l'occasion de la prochaine séance de Conseil.

ARCHIVES COMMUNALES : La mise à niveau des archives communales arrive à bout touchant. Les transferts ont pu être effectués. Il s'agit d'un travail conséquent. Le nouveau plan de classement est disponible.

MCH 2 : Il s'agit de la nouvelle comptabilité communale, qui sera effective, pour notre commune, au 1^{er} janvier 2025. Le Canton demande à ce que les boursiers communaux soient en mesure d'utiliser ce nouveau programme en 2026. Elle souligne que le boursier a effectué un travail conséquent et peut en être vivement remercié.

LOI SUR LES COMMUNES : la nouvelle loi est toujours en consultation et sera validée pour la prochaine législature. Ceci nous rappelle que la notion de fusion figure en tête de liste.

5. Préavis 2021-2026-25 : Préavis relatif aux comptes de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2023

a) Rapport de la Commission de Gestion-Finances



COMMUNE DE JURIE NS

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de Gestion -Finances du 8 juin 2024.

Madame la Présidente remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** prend la parole et donne des informations en lien avec le poste **22 424-1** : « *plus-value sur titres vendus* », lequel indique un revenu de CHF 7'500.00. Il semble que les stocks de type Romande Energie et autres n'ont pas bougé. Il demande dès lors s'il s'agit d'un nouveau mode de comptabilisation, ou à quoi cela correspond-il ?

Madame le Syndic prend acte de cette remarque et indique qu'il doit s'agir du dividende. Cette question sera examinée ultérieurement en détail.

La parole n'est plus demandée.

b) Décision du Conseil :

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No **2021-2026-25** du 14 mai 2024,
- ouï le rapport de la commission gestion-finances chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter les comptes 2023 tels que présentés ;
2. d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023 ;
3. de donner décharge à la Commission de Gestion-Finances de son mandat de vérificateur des comptes communaux relatifs à l'année 2023 selon rapport Fiduciaire ;
4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-25** avec 43 avis favorables, 2 avis contraires et 1 abstention.

6. Elections réglementaires

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée sa décision de ne pas se représenter à son poste. Elle informe qu'un candidat en la personne de Monsieur Gilles **FLACTION** s'est approché d'elle et lui a fait part de son intérêt pour cette fonction. Ce dernier confirme séance tenante sa candidature. Madame la Présidente demande à l'assemblée si une autre personne souhaite se présenter. Tel n'est pas le cas.

Il est passé au vote par bulletins secrets.

Bulletins rentrés : 46
Bulletins valables : 46
Bulletins blancs : 2
Voix éparses : 5

Est élu Président du Conseil Monsieur Gilles **FLACTION** avec **39 voix**. Madame la Présidente sortante lui transmet ses félicitations tout en lui souhaitant beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.



COMMUNE DE JURIE NS

Il est ensuite passé à l'élection du Vice-Président, Monsieur Steve **CHRISTEN** ayant émis le souhait d'être reconduit à ce poste. A la demande de Madame la Présidente, aucune autre personne ne se manifeste pour cette fonction.

Monsieur Steve **CHRISTEN** est réélu Vice-Président par acclamations.

Madame la Présidente informe que les deux scrutatrices suppléantes actuelles, à savoir Mesdames Marie-France **GOLAY** et Anne-Claude **GRANDJEAN** deviennent scrutatrices.

Elle indique encore que Mesdames Emilie **CHAROTTON** et Patricia **DESLARZES**, (absente ce soir), ont toutes deux émis le souhait de prendre les places de scrutatrices suppléantes. Aucune autre candidature n'étant annoncée, les susnommées sont élues par acclamations. Madame la Présidente les remercie de leur intérêt, et s'en réjouit, car elles connaissent bien la procédure des votations et élections, ce qui sera bénéfique pour l'arrivée du nouveau Président.

Madame la Présidente informe que Monsieur Jacques **BEHRA** a donné sa démission au sein de la Commission de Gestion-Finances, et qu'il y a lieu de nommer un membre suppléant.

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN**, Président de ladite commission, prend la parole et annonce que Madame Mélanie **BUZEK**, suppléante, (absente ce soir) va prendre la place de membre. Monsieur Frank **BUFFET** devient ainsi 1^{er} suppléant.

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN** annonce s'être approché de M. Sylvain **PORTMANN**, lequel lui a indiqué accepter de prendre le poste de membre suppléant. Aucune autre candidature n'étant annoncée, Monsieur Sylvain **PORTMANN** est élu en qualité de membre suppléant de la Commission de Gestion-Finances par acclamations.

Madame la Présidente indique que Monsieur Michel **CHARDONNENS** a également fait part de son souhait de démissionner de la Commission Permanente. Dès lors que Monsieur Gilles **FLACTION** a été élu à la Présidence du Conseil, il y a lieu de nommer deux nouveaux suppléants.

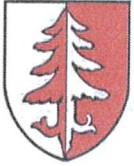
Messieurs Jacques **CLAVEL** et Michel **BAUD** se portent candidats en qualité de suppléants à la Commission permanente et sont tous deux élus par acclamations.

Madame la Présidente félicite les différentes personnes élues et les remercie pour leur intérêt et dévouement à la cause publique.

7. Rapports des délégués aux différentes associations intercommunales

Madame Céline **DUTOIT**, déléguée à l'**ASCOVABANO**, prend la parole et donne quelques informations quant au projet de construction du futur collège. Celui-ci sera construit en partie sur la commune de Vaulion et l'autre sur celle de Croy. De plus amples informations et précisions pourront être communiquées à l'issue de la prochaine séance, mais la décision de principe a toutefois été prise. Les classes 1, 2, 3 et 4 Harmos seront à Croy et les classes 5, 6, 7 et 8 Harmos à Vaulion, où il est également prévu d'y construire un réfectoire, près de la laiterie. Le bâtiment pour Croy sera quant à lui construit près de l'EMS.

Monsieur Michel **BAUD**, délégué à l'**AIVN** et membre de la Commission de Gestion de cette association, prend la parole et donne quelques informations concernant les comptes 2023. Ceux-ci se portent bien, car il y a environ CHF 5'000.00 de différence par rapport au budget. L'AIVN tourne avec un montant situé entre CHF 220'000.00 et CHF 240'000.00, versés chaque année par les différentes communes membres. On constate que dans le budget, il y a eu un dépassement de CHF 6'200.00 sur le poste électricité. Cela, bien qu'imprévisible, est tout à fait normal. Il faut également savoir que la centrifugeuse, qui permet d'assécher les boues d'épuration, a consommé



COMMUNE DE JURIENS

plus d'électricité que prévu. Les autres parties des comptes 2023 sont très proches du budget et le tout se termine avec CHF 5'383.00 d'excédents de charges.

Pour conclure, Monsieur **BAUD** indique que 2 membres de la Commission de gestion de l'**AIVN**

ont participé à la séance de présentation du programme du nouveau plan comptable MCH 2 à Lausanne. Ce programme sera en effet également utilisé par les associations intercommunales.

Madame la Présidente remercie les 2 intervenants pour leurs communications.

8. Divers et propositions individuelles

Monsieur Raphaël **GRANDJEAN** prend la parole et informe qu'en date du 29 juin 2024, la Société de Tir « Praz Amiet » organise, pour son 15^{ème} anniversaire, une soirée « Meurtres et Mystères » avec repas, le 29 juin prochain à la grande salle de Croy. Le délai d'inscription est fixé au 14 juin 2024 et il reste encore de la place.

Madame Céline **DUTOIT** prend la parole et tient à remercier la Municipalité pour le « Café-Croissant » offert à l'occasion de l'inauguration de la Boîte à Livres. Elle remercie également les 2 organisatrices du Vide-Dressing organisé les 8 et 9 juin dernier. Ce sont des moments forts sympathiques qui donnent de la vie au village, tout comme le Marché de Noël.

Madame Héloïse **PORTMANN** prend la parole et demande en quoi consistent les travaux qui s'effectuent actuellement à la rue des Tilleuls.

Monsieur Gérald **DEGENEVE**, Municipal, informe que des tubes électriques ont été rajouté pour assurer le transfert de l'électricité produite par les panneaux solaires. Puis il a été constaté des fuites sur la conduite d'eau. Du moment que la fouille était faite, on en a profité pour changer cette conduite.

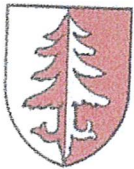
Monsieur Sylvain **GRANDJEAN** prend la parole et tient à remercier Monsieur Fabien **CURTET**, employé communal, qui a fait tout son possible pour coordonner les travaux de manière à faciliter les usagers.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** prend la parole et informe du nouveau plan de péréquation pour le Canton de Vaud sous l'acronyme « NPIV » qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Il demande si, sur la base des documents qui ont été publié par le Canton, il est déjà possible d'avoir connaissance des simulations, compte tenu du point d'impôts de la commune, de la situation d'endettement, de l'autofinancement ?

Madame le Syndic répond qu'il est un peu trop tôt pour obtenir ces renseignements, et indique que la Commune est toutefois du bon côté.

Madame le Syndic félicite et remercie Madame La Présidente pour les 14 ans passés à la Présidence du Conseil Général, et ce, dans la continuité et le respect des membres de l'exécutif et du législatif. Elle lui souhaite, au nom de la Municipalité, le meilleur pour le futur et lui remet un bon-cadeau.

Madame la Présidente prend la parole, remercie Madame le Syndic pour ses propos, et se déclare satisfaite d'avoir pris la décision de cesser ses fonctions, estimant que le moment est venu de laisser sa place à quelqu'un de plus jeune. Elle tient encore à remercier ses collègues du bureau pour les bons moments passés lors des séances et des votations.



COMMUNE DE JURIENS

Madame le Syndic félicite et remercie Madame La Présidente pour les 14 ans passés à la Présidence du Conseil Général, et ce, dans la continuité et le respect des membres de l'exécutif et du législatif. Elle lui souhaite, au nom de la Municipalité, le meilleur pour le futur et lui remet un bon-cadeau.

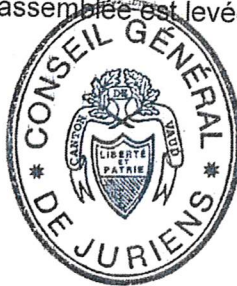
Madame la Présidente prend la parole, remercie Madame le Syndic pour ses propos, et se déclare satisfaite d'avoir pris la décision de cesser ses fonctions, estimant que le moment est venu de laisser sa place à quelqu'un de plus jeune. Elle tient encore à remercier ses collègues du bureau pour les bons moments passés lors des séances et des votations.

Enfin, ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des membres de la Municipalité, pour les bonnes relations qui ont prévalu durant toutes ces années, ceci, malgré l'ampleur de la tâche, ainsi qu'à l'assemblée pour la confiance témoignée, et souhaite une bonne suite à chacun.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 20 heures 45.

La Présidente :


Michèle CHAROTTON



La Secrétaire :


Sabine HAUTIER